



# Règlement

1. Le capitaine de la navette se réserve le droit d'entrée sur le bateau. En cas de problème (comportement inadéquat, navette complète, etc. ), il peut refuser l'accès au navire et/ou faire descendre les passagers.
2. Les tickets sont strictement personnels. Il est interdit de les céder ou des les revendre à une autre personne.
3. Il est interdit de monter à bord de la navette avec un vélo. Seuls les vélos pliables peuvent être autorisés, sous réserve de l'accord du capitaine.
4. Pour obtenir la gratuité, chaque enfant de moins de 3 ans doit être accompagné d'un adulte.
5. Les animaux ne sont pas acceptés.
6. Seules les poussettes pliées peuvent être acceptées à bord, sous réserve de l'accord du capitaine.
7. Malheureusement, la navette et les quais d'embarquement n'ont pas pu être prévus pour accueillir les personnes à mobilité réduite. Pour des raisons évidentes de sécurité, elles ne peuvent donc pas être admises à bord. Veuillez nous en excuser.
8. Les titres de transport de la navette de Noël 2016 ne sont pas valables pour l'année 2017.

Afin d'assurer la sécurité de chacun et de veiller au bon fonctionnement de la navette, le respect du règlement est obligatoire.

Merci de préparer le montant correspondant au prix de votre trajet pour faciliter l'embarquement.